



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES
PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE



COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Cinquième session

Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), 5–7 juin 2006

**PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES VINGT-NEUVIÈME ET
TRENTIÈME SESSIONS DE LA CGPM CONCERNANT L'AQUACULTURE**

1. Une session extraordinaire et deux sessions ordinaires de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) se sont tenues depuis 2004, date de la quatrième session du Comité de l'aquaculture (Alexandrie (Égypte), 7–9 juin 2004).

Session extraordinaire de la CGPM

2. La Commission a tenu une session extraordinaire à Saint-Julien (Malte) du 19 au 23 juillet 2004, afin d'examiner, entre autres, l'incidence de l'entrée en vigueur des amendements de 1997 à l'Accord portant création de la CGPM et d'adopter le règlement financier du budget autonome, d'évaluer le Programme de travail et le budget autonome pour 2005, et de passer en revue des questions liées au fonctionnement de la Commission. Le rapport de cette réunion est disponible comme document d'information sous la cote GFCM:CAQ/V/2006/Inf.5.

3. Les principaux points examinés à la réunion qui concerne le Comité de l'aquaculture sont les suivants: la Commission i) a décidé de bloquer le poste proposé de spécialiste de l'aquaculture et de continuer pour l'instant à recourir aux services de consultants; ii) a déclaré qu'elle préférerait que les réunions ordinaires soient financées par le budget autonome; iii) a donné la priorité au renforcement du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM) et au ré-établissement du Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée (EAM).

Vingt-neuvième session de la CGPM

4. À sa vingt-neuvième session, tenue à Rome (Italie), du 21 au 25 février 2005 (GFCM:CAQ/V/2006/Inf.6), la Commission était saisie du rapport de la quatrième session du Comité de l'aquaculture (GFCM:CAQ/V/2006/Inf.4) dont elle a approuvé toutes les recommandations, tout comme les activités proposées par le Comité. Une de ces recommandations invitait la Commission à envisager de créer un poste de spécialiste de l'aquaculture dans le nouveau secrétariat de la CGPM. De nombreuses recommandations étaient fondées sur les travaux de la réunion d'experts sur l'Évaluation du Comité de l'aquaculture et de ses réseaux, tenue à la FAO à Rome, les 29 et 30 mars 2004.
5. En ce qui concerne le Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée, la Commission a recommandé que la réunion d'experts chargée de ré-établir ce réseau soit convoquée aussitôt que les fonds alloués durant la session extraordinaire (Saint-Julien (Malte), 19–23 juillet 2004) seront disponibles.
6. La Commission a approuvé la recommandation du Comité de l'aquaculture selon laquelle les coordonnateurs nationaux nommés par les membres de la CGPM participant au Réseau sur le système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée devraient être dotés d'un mandat institutionnel ainsi que des moyens nécessaires au niveau national pour mener à bien leurs activités. En outre, les membres ont été exhortés à confirmer la nomination des coordonnateurs nationaux ou à en nommer de nouveaux conformément au mandat approuvé par la Commission.
7. Compte tenu de l'importance accordée au renforcement du Réseau SIPAM, la Commission a souligné à nouveau qu'il était nécessaire que soit recruté le fonctionnaire chargé de l'information et de la communication du SIPAM et que le Secrétariat prenne au plus tôt les mesures qui s'imposent.
8. En ce qui concerne la mise en œuvre des activités des deux réseaux: sur la technologie de l'aquaculture en Méditerranée (TECAM), et sur les aspects socio-économiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée (SELAM), coordonnés par le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes/Institut agronomique méditerranéen de Saragosse (CIHEAM/IAMZ), la Commission a approuvé la recommandation selon laquelle ces réseaux devraient être centrés sur l'analyse des questions d'intérêt régional. Il a été reconnu en outre qu'il pourrait être nécessaire d'obtenir un financement supplémentaire pour compléter les ressources limitées fournies par le CIHEAM et le Département des pêches de la FAO et de mobiliser les instituts d'aquaculture nationaux.
9. En ce qui concerne le fonctionnement des réseaux TECAM et SELAM, la Commission a également approuvé la proposition selon laquelle le Secrétariat et le CIHEAM devraient examiner leur fonctionnement, le rôle du CIHEAM et présenter des options sur la manière dont une collaboration future pourrait être structurée.
10. La Commission a reconnu que le Secrétariat avait préparé une bonne proposition révisée de projet d'aquaculture régionale révisée qui était bien centrée. Il a également reconnu que les priorités différentes dans toute la région rendent difficiles l'adoption d'un seul projet par tous les membres ainsi que l'obtention du soutien des donateurs. À cet

égard, la recommandation du Comité de l'aquaculture qui différencie les questions d'intérêt régional des problèmes spécifiques à une sous-région a été accueillie favorablement.

Trentième session de la CGPM

11. À sa trentième session, tenue à Istanbul (Turquie), du 24 au 27 janvier 2006, la Commission a pris note avec satisfaction des mesures adoptées par le Secrétariat et par le Comité de l'aquaculture en ce qui concerne le suivi des décisions et recommandations antérieures. Le rapport de cette réunion est disponible comme document d'information sous la cote GFCM:CAQ/V/2006/Inf.7.

12. En ce qui concerne le Groupe de travail ad hoc CGPM/CICTA sur l'élevage durable du thon rouge/les pratiques d'engraissement en Méditerranée, la Commission a été informée que la troisième et dernière réunion s'était tenue à la FAO (Rome), du 16 au 18 mars 2005. À cet égard, elle s'est déclarée satisfaite des résultats de cette activité menée conjointement avec la CICTA et elle a approuvé les directives formulées par les spécialistes. La Commission a invité en outre le Comité de l'aquaculture à élargir l'application des directives dans le cadre du réseau EAM, si nécessaire, notamment pour les questions relatives à l'aquaculture et à l'environnement.

13. En ce qui concerne l'élevage du thon, la Commission a adopté la recommandation de la CICTA [05-04] visant à amender la recommandation [04-06] sur l'élevage du thon rouge [GFCM/2006/8 (A)]. Cette recommandation stipule entre autres que les bateaux de pêche doivent enregistrer officiellement et communiquer les informations relatives à la quantité et au nombre de poissons transférés dans des nasses et que les parties contractantes de la CICTA doivent dresser un registre à jour des élevages placés sous leur juridiction.

14. La Commission a noté qu'à sa huitième réunion annuelle le SIPAM avait permis d'établir une stratégie d'harmonisation des statistiques de production aquacole FAO/FIDI (Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches) et de réélaborer le système. La Commission a pris acte en outre du transfert de la coordination du SIPAM du Service des ressources des eaux intérieures et de l'aquaculture de la FAO (FAO/FIRI) au Secrétariat de la CGPM et de la responsabilité du projet MedFisis, pour le compte du Secrétariat, dans la mise en œuvre des tâches conceptuelles et du développement du système pour relancer le SIPAM.

15. En ce qui concerne le réseau EAM, la Commission a approuvé la proposition de le ré-établir en tant qu'organe subsidiaire de la Commission de l'aquaculture qui opérerait dans le cadre de groupes de travail thématiques. La Commission s'est également prononcée pour la nomination rapide des coordonnateurs nationaux du réseau EAM.

16. La Commission a reconnu que le CIHEAM/IAMZ était un partenaire privilégié pour la formation en matière d'aquaculture et de pêche. En outre, elle a accepté qu'une réunion d'experts se tienne à une date très rapprochée de celle de la cinquième session du Comité de l'aquaculture, afin d'établir un organe subsidiaire du Comité chargé des questions de commercialisation et d'industrie, pour remplacer les réseaux TECAM et SELAM.